

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

10 SEP. 2018

8095025777 0000

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MONTEREAU-FAULT-YONNE
10 RUE ETIENNE THIBAUT
77875 MONTEREAU CEDEX

eco' pli 77 LOGNES PIC 06.09.18 C10202



8095025777 0000

ASS INDIVISION THOMAS MICHE
GESTIONNAIRE
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 38 606 058 091
Référence de l'avis : 18 77 4501291 29

Numéro de propriétaire : 463 T00164H

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0651 MBWKQH
M THOMAS MICHEL JEAN ANTOINE L

21 AV MARCEAU

75016 PARIS

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

574,00 €

Pour payer par
smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.

Vous pouvez à nouveau :

- payer par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- payer en ligne sur **impots.gouv.fr** : en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur **impots.gouv.fr**.

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 1^{er} jour du mois de la date limite de paiement.

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :
- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service ; 0 810 012 009* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP MONTEREAU-FAULT-YONNE CELL FONC 10 RUE ETIENNE THIBAUT
77875 MONTEREAU CEDEX
Tél : 01 64 32 01 03

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 770 SEINE-ET-MARNE

Commune : 463 THOMERY

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2017 2018									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2018	64,98%	%	2,37%	35,85%	1,307%	5,91%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	501		501	501	501	501		
	Cotisations 2017 2018	326		12	180	7	30		555
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrevement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « Collectivité »							Droit fixe :		
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 3€ . Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			19
						Dégrevement « Habitation principale »			
						Dégrevement JA « État »			
						Dégrevement JA « Collectivité »			
Références administratives : 770 51 075 036 463 463 R W									